PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Bretagne

Date :

La Directrice Générale l'Agence Régionale de Santé Bretagne, Elise Noguera
Le Sous-Préfet de Redon, Pascal Bagdian

Aux Parlementaires et Maires des communes de Redon Agglomération

Objet : Le projet de modernisation immobilière du Centre Hospitalier Redon Carentoir

Madame la Députée,
Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,
Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Le Centre Hospitalier Intercommunal de Redon-Carentoir (CHIRC) est un établissement reconnu d'intérêt territorial majeur par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bretagne. C'est pourquoi, dès 2021, celle-ci a validé le principe d'un investissement immobilier important pour le moderniser, sur la base du projet médico-soignant élaboré par la communauté hospitalière et avec un soutien financier porté progressivement à 20 millions d'euros dans le cadre du Ségur de la Santé.

Nous constatons que ce projet fait aujourd'hui l'objet de nombreux débats et mobilisations sur le territoire. Aussi, nous souhaitons vous apporter les éléments d'information suivants pour éclairer les enjeux de ce projet immobilier prioritaire.

S'agissant de l'opportunité d'un projet de modernisation immobilière, il convient de rappeler que le CHIRC est aujourd'hui confronté à un certain nombre de difficultés de fonctionnement (avis défavorable de la commission de sécurité incendie source de coûts de fonctionnement supplémentaires très élevés, vétusté du patrimoine immobilier, confort hôtelier insuffisant notamment au regard du nombre de chambres doubles, agencement de certains espaces ne répondant pas aux nouvelles exigences d'organisation des soins, ...). Or, cet établissement de santé est essentiel pour l'accès aux soins du territoire ce que l'ARS Bretagne a pu rappeler à de nombreuses reprises. C'est pourquoi celle-ci a retenu en 2021 l'opportunité d'un projet de modernisation qui devra permettre de répondre aux exigences en matière de qualité et de sécurité des prises en charge et d'amélioration des conditions d'accueil et d'hébergement des patients, tout en améliorant significativement les conditions de travail des personnels de l'établissement.

S'agissant de l'évolution du projet, le CHIRC, avec l'appui de deux cabinets externes, a réalisé plusieurs études (audit architectural, étude économique, analyse de sites, ...) entre 2020 et 2022 qui ont l'ont amené à proposer à l'ARS Bretagne un projet de reconstruction à neuf du bloc MCO (médecine, chirurgie, obstétrique) sur le site de Bellevue, tout en conservant les autres services sur le site actuel. L'audit architectural du cabinet d'architecture LEA- Atixis préconisait pour ce nouveau bâtiment une surface de 12 500 m2. C'est ce projet qui a été validé par l'ARS Bretagne et le Conseil de surveillance de l'établissement. Le CHIRC a sélectionné le 30 juin 2022, dans le cadre d'une procédure de marché public, un assistant à maîtrise d'ouvrage, A2MO, qui a aujourd'hui la charge d'élaborer un programme technique détaillé. Au mois de mai 2023, après avoir réuni les groupes utilisateurs et mené des investigations techniques, le cabinet A2MO a alerté le CHIRC et l'ARS Bretagne sur le fait que ses travaux remettaient en cause les préconisations d'aménagement et notamment de surface (avec des scénarios pouvant varier du simple au double) des études précédentes. L'estimation financière du coût du projet, initialement d'environ 55 millions d'euros après intégration de l'inflation, en était revue à la hausse de plusieurs dizaines de millions d'euros.

La remise en cause du scénario initial, tant dans sa dimension technique que financière, a conduit l'ARS Bretagne à solliciter l'expertise du Conseil Scientifique de l'Investissement en Santé (CSIS), qui accompagne un grand nombre de projets majeurs en France et est constitué de différents collèges d'expert (professionnels hospitaliers de santé, ingénieurs, directeurs d'établissement, ...). La mission confiée au CSIS était d'identifier une configuration

immobilière permettant de mettre en œuvre le projet médico-soignant, sans le modifier, tout en prenant en compte les contraintes techniques et les enveloppes financières identifiées pour mener à bien l'opération (subvention de l'ARS Bretagne fixée à 13 millions d'euros en 2021 puis augmentée à 20 millions d'euros en 2023).

Les conclusions des travaux du Conseil scientifique ont été présentées lors du Conseil de Surveillance de l'établissement du 5 décembre 2023, en présence de la Directrice générale de l'ARS Bretagne. Le Conseil scientifique préconise une opération associant construction d'un bâtiment neuf et restructuration sur le site actuel de l'hôpital dans le strict respect du projet médical et soignant de l'établissement permettant réellement sa faisabilité. Il souligne que cette option est la meilleure car elle permet de concilier le projet d'établissement, les contraintes techniques et financières et un fonctionnement optimal du centre hospitalier.

S'agissant du projet proposé par le CSIS, il repose sur plusieurs fondements :

- **La préservation intégrale du projet médical et soignant de l'établissement,** sans compromis, ni modification. En effet, ce projet médico-soignant a été construit pour répondre aux besoins de la population du territoire et validé dans cette optique par l'ARS Bretagne. Il n'est pas question de revenir sur cette ambition comme l'Etat a pu le rappeler à plusieurs reprises. De même, le projet proposé par le CSIS n'induit aucune réduction du capacitaire par rapport à une hypothèse de reconstruction du bloc MCO sur le site Bellevue. En d'autres termes, aucun lit n'est supprimé entre l'hypothèse initiale « Bellevue » et le projet CSIS.
- **Une surface adaptée au projet médico-soignant :** le projet comprend 6000 m2 de surfaces neuves, le plateau technique de soins rénové de 2500 m2, le plateau technique et tertiaire de 5500 m2, soit une surface totale de 14 000 m2 supérieure à ce que prévoyait le scenario initial de 2021 et surtout en adéquation avec les besoins du centre hospitalier. Le projet du CSIS permet par ailleurs de disposer d'une réserve de surface de 4400m2 dans le bâtiment actuel, surfaces libérées par la construction neuve et dont la destination reste à définir, portant le total potentiel à 18 400 m2. A aucun moment, un projet de 22 000 m2 n'a été envisagé, ce chiffre étant la somme des expressions de différents groupes utilisateurs sans mise en cohérence d'ensemble.
- **Une décomposition en plusieurs tranches :** la tranche 1 prévoit la construction d'un bâtiment neuf sur le parking actuel, qui accueillerait les locaux avec hébergement actuellement sous avis défavorable de la commission de sécurité incendie (médecine, court séjour gériatrique, médecine post-urgence et post AVC, chirurgie, unité de surveillance continue, maternité, pédiatrie). La tranche 2 prévoit la restructuration et la rénovation du plateau technique de soins (bloc opératoire, consultations, unité ambulatoire de médecine et chirurgie). La tranche 3 prévoit la restructuration et la rénovation des services techniques, logistiques et tertiaires. Les services concernés par les tranches 2 et 3 peuvent fonctionner indépendamment de la première tranche.
- **Un engagement financier de l'Etat constant :** les deux premières tranches fermes du projet présenté par le CSIS représentent un investissement supérieur à 40 millions d'euros et ont vocation à être engagées rapidement, leurs livraisons respectives étant projetées fin 2028 et fin 2029. L'accompagnement financier de l'ARS Bretagne, qui a été porté à 20 millions d'euros en 2023, reste inchangé.
- **Une réserve de surface pour des activités nouvelles :** Les opérations de la tranche 1 aboutiraient à une libération des étages supérieurs du bâtiment actuel constituant une réserve de surface de 4400 mètres carrés pour des activités nouvelles à concevoir (par exemple : instituts de formation IFAS/IFSI, médecine de ville, consultations mixtes, ...).

La proposition du CSIS présente plusieurs atouts. Elle permet de réaliser le projet médico-soignant sans le modifier et sans aucune réduction du capacitaire (nombre de lits) qu'il prévoit, de réutiliser, une fois réhabilité, le bâtiment actuel (dont la destination n'était pas définie dans le scénario « Bellevue »), de conserver une unité de lieu pour les activités MCO et SMR du CHIRC et de disposer de surfaces à développer. Au préalable, il est néanmoins indispensable d'en confirmer définitivement la faisabilité au regard des normes de sécurité incendie et d'instruire les possibilités de stationnement et de circulation dans le quartier dans ce scénario. La commission de sécurité incendie se réunit le 18 mars pour instruire la proposition et établir, en lien avec le CHIRC et son assistant à maitrise d'ouvrage, les conditions techniques nécessaires à la levée de l'avis défavorable du bâtiment actuel. De la même manière, un groupe de travail, réunissant les collectivités, les services de l'Etat (Sous-Préfecture, DDTM, ABF) et le centre hospitalier, analysera dans la même temporalité les aspects d'urbanisme.

S'agissant enfin de la concertation et de la prise de décision dans ce dossier, nous tenons à vous rappeler que le Conseil de Surveillance du CHIRC, qui demeure l'instance de gouvernance stratégique de l'établissement, aura à prendre position sur le projet proposé par le CSIS et éclairé des éléments techniques évoqués précédemment. Le Comité de pilotage (COPIL), installé le 14 février 2024 sous l'autorité conjointe du Sous-Préfet de Redon et de la Directrice générale de l'ARS Bretagne, constitue une instance de coordination technique entre les différents services qui auront à instruire le dossier immobilier (sous-préfecture, DDTM, ABF, services de la ville et de l'agglomération, ...). Ce n'est en aucun cas une instance décisionnelle quant au scenario à retenir pour la modernisation du centre hospitalier.

Ces différents éléments attestent de notre ambition collective pour le projet de modernisation immobilière de l'hôpital de Redon-Carentoir et de notre engagement à le faire aboutir. Il est important de poursuivre ce travail dans la collégialité au service de la santé de la population du territoire. Nos services se tiennent d'ailleurs à votre disposition pour tout échange complémentaire.

Nous vous prions de croire, Madame la Députée, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, Madame le Maire, Monsieur le Maire à l'assurance de notre considération distinguée.

Pour les Préfets d'Ille-et-Vilaine,
de Loire-Atlantique et du Morbihan

Le Sous-Préfet de Redon

Pascal BAGDIAN
(Chef de projet du comité de coordination
de Redon Agglomération)

Pour l'ARS Bretagne

La Directrice Générale

Elise NOGUERA